

8 novembre 2018
Communiqué de presse

Négociation Assurance Chômage : non à la taxation des fins de contrats, oui à l'idée d'un nouveau contrat de travail

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi dans le pays ne reflue toujours pas, le GPS, ne peut que se féliciter de l'opportunité offerte par la reprise ce vendredi des négociations pour l'élaboration d'une nouvelle convention d'assurance chômage. Elles permettront d'aborder l'ensemble des sujets du périmètre Unedic touchant à la lutte contre le chômage, avec le souci de trouver entre 3 et 3,9 milliards d'euros d'économies sur trois ans.

Mais les entreprises de service considèrent que, s'il y a urgence à trouver des solutions pour débloquer les freins au retour à l'emploi, la taxation des contrats courts ou des fins de contrats, quant à elle, serait contre-productive. Une telle disposition, en alourdissant le coût du travail, nuirait à la création d'emploi. Les secteurs de services recourant de façon importante aux CDD sont en effet des créateurs d'emplois massifs pour notre pays.

Les secteurs utilisant massivement le CDD concentrent les métiers en tension aujourd'hui et à l'avenir. Ils subissent les contraintes liées à leur marché du travail : offres d'emplois non pourvues, difficultés à trouver du personnel qualifié, turn-over plus important des salariés, ...

Il faut aussi rappeler que se confirme, mois après mois, le ralentissement de la création d'emploi dans les services depuis la fin de l'année 2016. Ce mouvement traduit un essoufflement continu du secteur. Un phénomène inquiétant qui devrait retenir l'attention des pouvoirs publics. Les services représentant année après année l'essentiel (aux alentours de 80%) des créations d'emplois en France, il va de soi que quand ils n'avancent plus, l'économie stagne ! Facteur aggravant, depuis le début de l'année 2018, la création d'entreprises de service ralentit à son tour : la croissance des créations est passée de 1,4% par mois en 2017 à 0,8% par mois en 2018.

Comme le président du Medef l'a affirmé avec force récemment, plus qu'une nouvelle taxation de l'emploi, une des innovations porteuses d'espoir pour l'avenir pourrait être de gommer la dualité CDI/CDD avec la mise en place de dispositifs tels qu'un socle commun de droits pour les salariés. Le GPS s'inscrit depuis longtemps dans cette ambition : il plaide pour un 'statut de l'actif' depuis 2015 et pour l'élaboration de nouvelles modalités contractuelles permettant de répondre à la fois aux besoins de flexibilité des entreprises et de sécurité et de mobilité des salariés. Ces solutions auraient pour vertu d'assurer un continuum de garanties compatible avec des trajectoires professionnelles de plus en plus variées.

Le Groupement des Professions de Services regroupe 27 fédérations de services ainsi que 21 entreprises adhérentes directes, dans les domaines des services aux entreprises, des services financiers, des services aux particuliers et aux personnes et des services aux collectivités. Le secteur des services représente plus 10 millions d'emplois et 46 % de la valeur ajoutée du pays. Ses thèmes d'action concernent en priorité la contribution du secteur des services à la croissance et à l'emploi, la formation, la valorisation des métiers de services et la prise en compte des spécificités du secteur dans les politiques publiques, l'innovation.

Contact

Yannick Le Bourdonnec Conseil - y.lebourdonnec@ylbconseil.fr
01 44 82 85 91 / 06 09 78 05 72